

LE SNEC-CFTC REÇU AU MINISTÈRE PAR LE SRH

Cinq élus et représentants nationaux du Sniec-CFTC ont rencontré les responsables du SRH au MASA. Nous avons à nouveau relayé l'exaspération des enseignants et le sentiment de déconsidération devant la liste des trop nombreux dysfonctionnements et retards : mise sur paye des avancements, promotions, primes, indemnités, heures supplémentaires, supplément familial, transmission des arrêtés de situation qui bloquent la prévoyance ou la retraite, ...

Cette situation et l'absence de réponses découragent les enseignants de l'agricole et les poussent à fuir. Nous n'avons pas à subir les conséquences des manques de moyens au SRH.

Des améliorations à venir ?

Le SRH reconnaît les difficultés remontées et affirme résorber des retards de gestion accumulés depuis des années.

A la demande du Sniec-CFTC, le SRH s'engage à mieux communiquer :

- Un calendrier de traitement des différentes mises sur paye sera publié pour donner de la visibilité.
- Les situations individuelles critiques seront traitées en urgence
- Les enseignants seront informés de l'avancement de leurs demandes.



RENCONTRE AVEC LE CNEAP

Le Sniec-CFTC a rencontré les dirigeants du CNEAP, notamment Mme Machefer, nouvelle secrétaire générale.

Nous avons pu partager nos inquiétudes sur la situation de l'Enseignement agricole privé et de nombreux établissements. Le CNEAP dit partager les préoccupations et s'investir pour inverser la tendance baissière en termes d'effectifs, défendre la place du réseau dans les évolutions proposées par le ministère notamment le Bachelor, vouloir développer ses propres certifications et renforcer la digitalisation des formations. **Le Sniec-CFTC a redit son souci de l'implication de l'ensemble du personnel dans ces évolutions. Les équipes sont trop souvent tenues à l'écart des réflexions alors qu'elles sont directement concernées et à même de proposer des solutions.**

Le Sniec-CFTC a dénoncé les retards pris dans la gestion des dossiers des agents de droit public du fait de dysfonctionnements au niveau des établissements. Il en est souvent de même pour les salariés dans les dossiers de prévoyance (retards ou erreurs de transmission des pièces).

Le Sniec-CFTC a fait remonter des incohérences et des injustices constatées dans l'attribution des briques : un chef d'établissement doit respecter les règles et ne pas mettre les enseignants en porte-à-faux par rapport aux règles.

Concernant la mise en place de la convention collective le Sniec-CFTC a dénoncé des reclassements trop souvent faits « à la calculette ! » sans prendre le temps de la concertation et de l'analyse objective des postes de travail. Le risque est que la classification soit vidée de son sens pour une visée purement financière.

Le Sniec-CFTC s'est élevé contre l'absence de négociation sur les conditions de travail, la conciliation vies privée, professionnelle, sociale... pour faire évoluer la convention collective. L'équipe dirigeante du CNEAP botte en touche en renvoyant la question à la CPPNI. C'est pourtant bien du CNEAP que vient la ligne politique mise en œuvre par les négociateurs ! Les salariés méritent plus de considération.

MOUVEMENT DE L'EMPLOI

- **4 au 15 mars** : Cellules régionales de l'emploi (avis sur les résiliations et réductions)
- **15 mars** : Publication des postes vacants
- **3 avril** : Date limite de dépôt des candidatures pour les mutations
- **Début avril** : Examen en CCM des résiliations et réductions de contrat.
- **Mai** : Examen en CCM des candidatures (1^{er} tour)
- **Juin** : Examen en CCM des candidatures (2^{me} tour)
- **24 juin** : Possibilité de recrutement de contractuels sur postes restés vacants
- **Début juillet** : Examen en CCM des dernières candidatures

Nous vous informerons des dates des CCM. Pour suivre votre dossier :

stephane.prudet@sniec-cftc.fr
ludovicvalerino@yahoo.fr